



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 19/11/2024

Date d'affichage : 19/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Stéphanie LEVILLAIN, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Dominique CATEL

Etaient Absents : Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Alain RASSET
Armelle POIRIER, excusée
Véronica TROGLIA

Mme Martine BUISSON a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	1
Votants	16

OBJET :

**DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE CORENTIN
ANSQUER PAR LE ROTARY CLUB DE DIEPPE AU
PRINTEMPS 2025**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Hobbé, Président du Rotary Club de Dieppe.

Mr Hobbé a été reçu en mairie le 22 octobre 2024 afin qu'il puisse exposer l'action qu'il souhaitait mettre en place au printemps prochain.

Un grand loto serait organisé à cette période afin de récolter de l'argent dont les bénéfices seraient versés au profit de l'organisme APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) de la Région Dieppoise, qui gère des autistes.

A cet effet, Mr Hobbé, également administré de la Commune, sollicite notre bienveillance et notre accord pour le prêt amical et gracieux de nos locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable au prêt gracieux de la salle Corentin Ansquer, les bénéfices étant reversés à des organismes de la Région Dieppoise
- La date sera à déterminer avec le Rotary Club de Dieppe, sous réserve de disponibilité de la Salle Corentin Ansquer
- Note que le règlement intérieur de location de la salle devra scrupuleusement être respecté.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20241125-67-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Affichage : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation